

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TERREBONNE**

**AVIS DE CONVOCATION**

<b>A : M. Jean-Marc Robitaille</b>	<b>M. Marc Campagna</b>
<b>Mme Nathalie Bellavance</b>	<b>M. Frédéric Asselin</b>
<b>M. Daniel L'Espérance</b>	<b>M. Clermont Lévesque</b>
<b>Mme Marie-Claude Lamarche</b>	<b>M. Jean-Luc Labrecque</b>
<b>M. Réal Leclerc</b>	<b>M. Sylvain Tousignant</b>
<b>M. Denis Poitras</b>	<b>M. Michel Lefebvre</b>
<b>M. Michel Morin</b>	<b>M. Stéphane Berthe</b>
<b>M. Paul Asselin</b>	<b>M. Jean-Guy Sénécal</b>
<b>Mme Marie-Josée Beaupré</b>	

Mesdames,  
Messieurs,

Conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, vous êtes convoqués à une séance extraordinaire qui se tiendra le **LUNDI 12 MARS 2012 À 19H30** à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne.

Il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance (103-03-2012);
2. Adoption de l'ordre du jour (104-03-2012);
3. Consultation publique :
  - 3.1 Projet de règlement numéro 1001-153 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de réduire la zone 8860-91 et de scinder la zone 8860-14 en trois, de manière à créer les nouvelles zones 8860-05 et 8860-23 et d'autoriser dans la zone 8860-05 l'usage de maison pour personnes en difficulté (côte de Terrebonne, côté sud, entre la place Edmond-Meunier et la 29<sup>e</sup> avenue);
  - 3.2 Projet de règlement numéro 1001-165 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 8472-35, d'autoriser dans cette zone les usages du groupe institutionnel de classe C ainsi que l'usage spécifique de salle de réunion (7233) et de fixer les normes d'implantation applicables à ces usages (rues Émile-Roy et Villeneuve);
  - 3.3 Projet de règlement numéro 1001-167 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de remplacer dans les zones 7963-95, 8062-78, 8262-58 et 8262-79 les types de regroupement B et d'aire d'isolement B par les types de regroupement A et d'aire d'isolement A, pour les usages des groupes habitation, hébergement, commerce et institutionnel;
  - 3.4 Projet de règlement numéro 1001-168 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 0464-28 et d'y autoriser, en plus des usages commerciaux, les centres d'accueil et de porter à 6 le nombre d'étages minimal autorisé (boulevard Lucille-Teasdale et montée des Pionniers);

4. Période de questions;
5. Levée de la séance (105-03-2012).

Donné à Terrebonne, ce 9<sup>e</sup> jour du mois de mars 2012.

Le greffier,

Denis Bouffard, avocat

---

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
12 MARS 2012**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Terrebonne, tenue le 12 mars 2012 à 19 h, en la salle du Conseil de l'édifice Louis-Lepage, au 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire Monsieur Jean-Marc Robitaille, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Nathalie Bellavance	Frédéric Asselin
Daniel L'Espérance	Clermont Lévesque
Réal Leclerc	Jean-Luc Labrecque
Denis Poitras	Sylvain Tousignant
Michel Morin	Michel Lefebvre
Paul Asselin	Stéphane Berthe
Marie-Josée Beaupré	Jean-Guy Sénécal
Marc Campagna	

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Denis Levesque, directeur général, Monsieur Luc Papillon, directeur général adjoint, et Me Denis Bouffard, greffier.

Était absente Madame la conseillère Marie-Claude Lamarche.

**RÉSOLUTION NO : 103-03-2012**

**PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Beaupré**

**APPUYÉ PAR : Clermont Lévesque**

**QUE** la séance soit ouverte.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 104-03-2012**

**PROPOSÉ PAR : Jean-Luc Labrecque**

**APPUYÉ PAR : Marc Campagna**

**QUE** l'ordre du jour, tel que transmis aux membres du Conseil municipal sur l'avis de convocation, soit adopté.

**ADOPTÉ**

Le maire, Monsieur Jean-Marc Robitaille, et Monsieur Daniel Sauriol, directeur à l'aménagement du territoire, expliquent les projets de règlements et entendent les personnes qui désirent s'exprimer.

- Projet de règlement numéro 1001-153 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de réduire la zone 8860-91 et de scinder la zone 8860-14 en trois, de manière à créer les nouvelles zones 8860-05 et 8860-23 et d'autoriser dans la zone 8860-05 l'usage de maison pour personnes en difficulté (côte de Terrebonne, côté sud, entre la place Edmond-Meunier et la 29<sup>e</sup> avenue);
- Projet de règlement numéro 1001-165 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 8472-35, d'autoriser dans cette zone les usages du groupe institutionnel de classe C ainsi que l'usage spécifique de salle de réunion (7233) et de fixer les normes d'implantation applicables à ces usages (rues Émile-Roy et Villeneuve);
- Projet de règlement numéro 1001-167 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de remplacer dans les zones 7963-95, 8062-78, 8262-58 et 8262-79 les types de regroupement B et d'aire d'isolement B par les types de regroupement A et d'aire d'isolement A, pour les usages des groupes habitation, hébergement, commerce et institutionnel;
- Projet de règlement numéro 1001-168 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 0464-28 et d'y autoriser, en plus des usages commerciaux, les centres d'accueil et de porter à 6 le nombre d'étages minimal autorisé (boulevard Lucille-Teasdale et montée des Pionniers).

**RÉSOLUTION NO :** 105-03-2012

**PROPOSÉ PAR :** Sylvain Tousignant

**APPUYÉ PAR :** Michel Lefebvre

**QUE** la séance soit et est levée.

**ADOPTÉ**

---

Maire

---

Greffier

---

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE ORDINAIRE  
12 MARS 2012**

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 12 mars 2012 à 19 h 30, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marc Robitaille, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Nathalie Bellavance	Frédéric Asselin
Daniel L'Espérance	Clermont Lévesque
Réal Leclerc	Jean-Luc Labrecque
Denis Poitras	Sylvain Tousignant
Michel Morin	Michel Lefebvre
Paul Asselin	Stéphane Berthe
Marie-Josée Beaupré	Jean-Guy Sénécal
Marc Campagna	

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Denis Levesque, directeur général, Monsieur Luc Papillon, directeur général adjoint, et Me Denis Bouffard, greffier.

Était absente Madame la conseillère Marie-Claude Lamarche.

Le greffier dépose à la table du Conseil les documents énumérés ci-après :

- Le rapport d'embauche des employés temporaires conformément au règlement numéro 41.
- Les procès-verbaux du Comité exécutif des séances tenues les 8, 15, 22 et 29 février 2012.

**RÉSOLUTION NO : 106-03-2012**

**PROPOSÉ PAR : Paul Asselin**

**APPUYÉ PAR : Daniel L'Espérance**

**QUE** la séance soit ouverte.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 107-03-2012**

**PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Beaupré**

**APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Ouverture de la séance (106-03-2012);
2. Adoption de l'ordre du jour (107-03-2012);
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 février 2012 et des séances extraordinaires tenues les 13 et 27 février 2012 (108-03-2012);

#### **4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE**

- 4.1 Renouvellement - mandat – procureurs à la Cour municipale – année 2012 (109-03-2012);
- 4.2 Avis de motion – règlement (# 382-2) modifiant le règlement numéro 382 afin de prévoir l'acquisition de certains terrains (chemin Saint-Charles) (110-03-2012);
- 4.3 Avis de motion – règlement (# 510) – travaux d'aménagement d'un stationnement contigu au stationnement existant de la Cité du sport (111-03-2012);
- 4.4 Avis de motion – règlement (# 482) – travaux de pavage et d'éclairage sur les rues Aimé-Guilbeault et Charles-Edouard-Renaud (112-03-2012);
- 4.5 Adoption du règlement numéro 526 - acquisition du lot projeté 4 960 338 situé dans le projet Urbanova, aux fins de construction d'une école primaire (113-03-2012);
- 4.6 Adoption du règlement numéro 528 - travaux de construction d'une conduite d'aqueduc, d'égouts domestique et pluvial, de fondation de rue, de pavage, de bordures, de trottoirs, d'éclairage routier, de feux de circulation, de raccordement électrique souterrain, d'acquisition de terrain, de réhabilitation et d'aménagements paysagers pour la réalisation de projets de développements dans le prolongement de la rue d'Angora vers l'Est, depuis le chemin Gascon jusqu'à la rue de la Portneuf (114-03-2012) ;
- 4.7 Avis de motion – règlement (# 534) permettant l'implantation et la construction, à certaines conditions, d'un établissement sur le lot 2 438 556 situé sur le chemin Gascon pour des fins de services de garde en garderie (115-03-2012);
- 4.8 Adoption du règlement numéro 517 - travaux de réfection de chaussée et de pavage sur diverses rues – programme TECQ II (116-03-2012);
- 4.9 Adoption du règlement numéro 518 - travaux de réfection de postes de pompage, de gainage de conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire et d'inspection télévisée dans diverses rues – programme TECQ II (117-03-2012);
- 4.10 Adoption du règlement numéro 519 - travaux de voirie et de feux de circulation aux intersections de la rue Grande-Allée et de la montée Masson et de la rue Lévis et rue Grande-Allée (118-03-2012);
- 4.11 Demande au gouvernement du Québec – programme AccèsLogis (119-03-2012);
- 4.12 Autorisation – caution au montant de 1 800 000 \$ - Groupe Plein Air Terrebonne – Caisse Desjardins de Terrebonne (parc de la Rive, chalet et stationnement) (120-03-2012);

#### **6. TRÉSORERIE**

## **7. GÉNIE ET PROJETS SPÉCIAUX – ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

- 6.1 Adoption de soumission – travaux d’inspection télévisée sur le réseau d’égouts, saison 2012 (121-03-2012);
- 6.2 Adoption de soumission – services professionnels pour la confection des plans, devis et la surveillance des travaux de réfection de pavage, bordures et trottoirs sur diverses rues locales, la côte de Terrebonne, les boulevards des Plateaux et de la Pinière et la montée Gagnon (122-03-2012);
- 6.3 Résiliation du contrat pour la réalisation d’un plan directeur de développement durable pour le secteur de la côte de Terrebonne (résolution numéro 391-08-2006) (123-03-2012);
- 6.4 Adoption de soumission – services professionnels – concept de transport actif et collectif dans le cadre du projet de développement durable de la côte de Terrebonne – Urbanova (124-03-2012);
- 6.5 Adoption de soumission – services professionnels – confection des plans et devis et la surveillance des travaux sur le boulevard Urbanova, la rue « A » et une partie du boulevard Carmel (125-03-2012);

## **7 URBANISME**

- 7.1 Dérogations mineures (126-03-2012);
- 7.2 Plans d’implantation et d’intégration architecturale (127-03-2012) ;
- 7.3 Adoption du règlement numéro 1001-161 modifiant le règlement de zonage 1001 - création de la nouvelle zone industrielle 8864-33 – boulevard des Entreprises et rue Antonio-Héroux – ajout de la classe industrielle C (128-03-2012);
- 7.4 Adoption du règlement numéro 1001-162 modifiant le règlement de zonage 1001 - création de la zone commerciale 8769-24 à même la zone 8669-93 (boulevard Laurier) (129-03-2012);
- 7.5 Adoption du règlement numéro 1001-163 modifiant le règlement de zonage 1001 afin de créer la zone 0363-82 – autoriser la fonction commerciale de classe C (services professionnels et spécialisés) pour le 4483, chemin Saint-Charles (130-03-2012) ;
- 7.6 Adoption du règlement numéro 1001-164 modifiant le règlement de zonage 1001 afin d’abroger l’article 156 et le paragraphe 5<sup>o</sup> de l’article 109 (dispositions relatives aux thermopompes, chauffe-eau et autres équipements similaires et d’interdire dans la zone 8863-91, localisée dans le boisé de la Pinière, certains accessoires (cordes à linge) et entreposage extérieur (motorisé, tente-roulotte) (131-03-2012) ;
- 7.7 Adoption du règlement numéro 1006-11 modifiant le règlement numéro 1006 sur les usages conditionnels afin d’autoriser, à titre d’usage additionnel à une pépinière, l’entreposage de produits en vrac dans la zone 8062-81 (montée Gagnon, route 335 et rue Marie-Josée) (132-03-2012);

- 7.8 Adoption du second projet de règlement numéro 1001-153 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – réduction de la zone 8860-91 et scinder la zone 8860-14 en trois de manière à créer la nouvelle zone 8860-05 (côte de Terrebonne, côté sud, entre la place Edmond-Meunier et la 29<sup>e</sup> avenue) (133-03-2012);
- 7.9 Adoption du second projet de règlement numéro 1001-165 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – agrandir la zone 8472-35 (rues Émile-Roy et Villeneuve) et y autoriser les usages du groupe institutionnel de classe C (134-03-2012);
- 7.10 Adoption du second projet de règlement numéro 1001-167 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – remplacer dans les zones 7963-95, 8062-78, 8262-58 et 8262-79 les types de regroupement B et d'aire d'isolement B par les types de regroupement A et d'aire d'isolement A, pour les usages des groupes Habitation, Hébergement, Commerce et Institutionnel (135-03-2012);
- 7.11 Adoption du second projet de règlement numéro 1001-168 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – agrandir la zone 0464-28 et d'y autoriser, en plus des usages commerciaux, les centres d'accueil et de porter à 6 le nombre d'étages minimal autorisé et ajuster la norme d'occupation minimale du terrain (136-03-2012);
- 7.12 Refus – modification au zonage pour permettre l'utilisation à des fins autres que résidentielles pour l'immeuble situé au 2653, chemin Saint-Charles – zone 9862-61 (137-03-2012);
- 7.13 Refus – modification au zonage - demande de prolongement de la rue du Safran (138-03-2012);
- 7.14 Refus – projet de construction d'un ensemble de 15 logements dans un immeuble de 3 étages en remplacement des propriétés sises au 665, 675 et 685, rue Saint-Jean-Baptiste (139-03-2012);
- 7.15 Appui auprès de la CPTAQ – extraction de sable dans le cadre de l'agrandissement de la prairie et la culture de fraises – lot 1 888 974 du cadastre du Québec (chemin du Trait-Carré) (140-03-2012);

## **8 SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- 8.1 Autorisation - versement de subvention – finale régionale d'Expo-sciences Hydro-Québec (141-03-2012);
- 8.2 Autorisation – versement de subvention – 35<sup>e</sup> édition du Festival de Lanaudière (142-03-2012);
- 8.3 Reconnaissance d'organismes selon la Politique de reconnaissance (143-03-2012);
- 8.4 Autorisation – versement de subvention – La Maison des Aînés de Terrebonne (144-03-2012);
- 8.5 Demande de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Iles – utilisation des locaux pour l'année 2012-2013 (centre communautaire Marie-Victorin et le Pavillon André-Guérard (145-03-2012);
- 8.6 Adoption de soumission – construction du chalet du parc des Vignobles (146-03-2012);



## **9 RESSOURCES HUMAINES**

- 9.1 Autorisation de signature – lettre d’entente 2012-01-BL – Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2326 - horaire de l’archiviste à temps partiel – Direction du greffe et des affaires juridiques (147-03-2012);
- 9.2 Autorisation de signature – règlement des griefs 2009-34, 2009-37 et 2009-47 - Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2326 (148-03-2012);
- 9.3 Autorisation de signature – lettres d’entente 2012-01, 2012-02, 2012-03 et 2012-04 – La Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. – projets Quiétude 2012, Flip 2012, Vermine 2012 et CHUT! 2012 (149-03-2012);
- 9.4 Adoption du nouvel organigramme du service de l’aménagement paysager de la Direction de l’entretien du territoire et création d’un poste de technicien en aménagement paysager (150-03-2012);
- 9.5 Imposition – suspensions sans solde (151-03-2012);

## **10 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

## **11. AFFAIRES NOUVELLES**

## **12. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE**

La prochaine séance ordinaire se tiendra à l’édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, le mardi 10 avril 2012, à 19 h 30.

## **13. RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA DERNIÈRE SÉANCE**

## **14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **15. LEVÉE DE LA SÉANCE (152-03-2012)**

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 108-03-2012**

**PROPOSÉ PAR : Marc Campagna**

**APPUYÉ PAR : Stéphane Berthe**

**QUE** les procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 février 2012 et des séances extraordinaires tenues les 13 et 27 février 2012 soient adoptés.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 109-03-2012**

**ATTENDU QUE** le mandat des procureurs Champagne Perreault, avocats, à la Cour municipale a pris fin le 31 décembre 2011 ;

**ATTENDU** la réception de l'offre de services professionnels datée du 7 décembre 2011 de la firme Champagne Perreault, avocats, pour l'année 2012, pour représenter la Ville pour tous recours pénaux ou civils engagés par la Ville devant la Cour municipale ;

**ATTENDU QUE** cette offre tient compte que la firme représentera les villes de Terrebonne et Sainte-Anne-des-Plaines pour 153 séances pour l'année 2012. En effet, en considération du fait que les dossiers de poursuite au criminel se font depuis le 1<sup>er</sup> mai 2008 à Saint-Jérôme, le nombre de séances pour l'année 2012 a été fixé à environ 165, et ce, pour l'ensemble de la Cour municipale incluant les séances de la Ville de Bois-des-Filion. Le prix proposé à l'offre de services est le même que pour l'année 2011, soit 141 486,75\$. L'offre de services prévoit également l'émission d'opinions juridiques verbales et écrites pour toutes matières concernant les recours à la Cour municipale en matières pénales et criminelles. S'ajoute à ces services les recours en matière civile en ce qui a trait aux comptes de taxes ou montant de tarification impayée de juridiction de la Cour municipale ;

**ATTENDU QUE** les services de la firme Champagne Perreault, avocats, ont été rendus de façon adéquate et suivant les règles de l'art au cours des années passées ;

**ATTENDU QU'**un appel d'offres public n'est pas requis en vertu de l'article 573.3.0.2 de la *Loi sur les cités et villes* et que ce mandat peut être attribué de gré à gré considérant qu'il s'agit de recours devant un tribunal ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2012-228-REC du Comité exécutif en date du 29 février 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Lefebvre  
APPUYÉ PAR Réal Leclerc**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte l'offre de services de la firme Champagne Perreault, avocats, datée du 7 décembre 2011, pour représenter la Ville pour tous les recours de nature pénale, criminelle et civile devant la Cour municipale (sauf Bois-des-Filion) pour l'année 2012, et ce, pour une période de onze (11) mois, débutant le 1<sup>er</sup> février 2012, le tout pour un montant de 129 696,19\$ (taxes en sus) payable le 1<sup>er</sup> de chaque mois en onze (11) versements égaux.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2012-0066 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 110-03-2012**

**Le conseiller Jean-Guy Sénécal** donne avis de motion à l'effet de présenter à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire, un projet de règlement d'emprunt numéro 382-2 modifiant le règlement numéro 382 décrétant l'exécution de travaux de construction d'un pont d'étagement sur le chemin Saint-Charles, modifié par le règlement numéro 382-1, afin de prévoir l'acquisition de certains terrains sans augmenter le coût de l'emprunt.

Ces terrains sont connus comme étant les lots et parties de lots suivants ;

- Le lot 1 948 420 et une partie des lots numéros 1 948 423 et 1 948 424 du cadastre du Québec démontrés aux plans et descriptions techniques préparés par madame Mylène Meunier, arpenteur-géomètre, sous le numéro 1500 de ses minutes, ainsi qu'une partie du lot 4 177 672 démontrée aux plans et descriptions techniques déposés sous le numéro 1033 des minutes du même arpenteur.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 111-03-2012**

**Le conseiller Michel Morin** donne avis de motion à l'effet de présenter pour adoption, à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 510) décrétant des travaux d'aménagement d'un stationnement contigu au stationnement existant de la Cité du Sport et prévoyant un emprunt au montant de 782 200\$.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 112-03-2012**

**Le conseiller Daniel L'Espérance** donne avis de motion à l'effet de présenter pour adoption, à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 482) décrétant des travaux de pavage et d'éclairage sur les rues Aimé-Guilbeault et Charles-Edouard-Renaud, et prévoyant un emprunt de 599 000\$ pour en payer le coût.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 113-03-2012**

**PROPOSÉ PAR : Denis Poitras**

**APPUYÉ PAR : Réal Leclerc**

**QUE** le règlement décrétant l'acquisition du lot projeté numéro 4 960 338 du cadastre du Québec, d'une superficie de 13 006,4 mètres carrés, situé dans le projet Urbanova, aux fins de cession à la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Iles pour la construction d'une école primaire et prévoyant un emprunt n'excédant pas 457 375 \$, soit adopté sous le numéro 526.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 114-03-2012**

**PROPOSÉ PAR : Sylvain Tousignant**

**APPUYÉ PAR : Marie-Josée Beaupré**

**QUE** le règlement décrétant des travaux de construction d'une conduite d'aqueduc, d'égouts domestique et pluvial, de fondation de rue, de pavage, de bordures, de trottoirs, d'éclairage routier, de feux de circulation, de raccordement électrique souterrain, d'acquisition de terrain, de réhabilitation et d'aménagements paysagers pour la réalisation de projets de développement dans le prolongement de la rue d'Angora vers l'Est, depuis le chemin Gascon jusqu'à la rue de la Portneuf, et prévoyant un emprunt de 5 144 400\$ pour en payer le coût, soit adopté sous le numéro 528.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que copie du projet du règlement a été remise conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 115-03-2012**

**Le conseiller Marc Campagna** donne avis de motion à l'effet de présenter à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 534) permettant l'aménagement, à certaines conditions, d'un établissement sur le lot 2 438 556 du cadastre du Québec situé sur le chemin Gascon, pour des fins de services de garde en garderie, le tout conformément à la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (L.R.Q., chap. S-4.1.1)

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 116-03-2012**

**PROPOSÉ PAR : Jean-Luc Labrecque**

**APPUYÉ PAR : Paul Asselin**

**QUE** le règlement décrétant des travaux de réfection de chaussée et de pavage dans une partie des rues 1<sup>ère</sup> avenue, 3<sup>e</sup> avenue, 6<sup>e</sup> avenue, d'Autray, Bélanger, de Bourg-Royal, Frontenac, Galarneau, Jaymar, Léveillé (de Langlois à Tadoussac), Loignon, Saint-Antoine, la ruelle du Passant, sur le boulevard J.-S.-Archambault, la montée Gagnon, la côte de Terrebonne, le boulevard des Plateaux, le boulevard de la Pinière et prévoyant un emprunt au montant de 8 410 930 \$, soit adopté sous le numéro 517.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 117-03-2012**

**PROPOSÉ PAR : Jean-Luc Labrecque**

**APPUYÉ PAR : Stéphane Berthe**

**QUE** le règlement décrétant des travaux de réfection de postes de pompage (Adonis, Hôtel-de-Ville, des Écores), de gainage de conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire dans la montée Masson, les rues Saint-Sacrement, McKenzie, Saint-Pierre, Léveillé, Bélanger, Louis-Hébert, du Coteau, Aubry, des Thuyas, des Érables, Populaire et des Cerisiers, de renouvellement de conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire dans la rue Valmont, la rue Patrick, et la 75<sup>e</sup> avenue, et d'inspection télévisée dans diverses rues et prévoyant un emprunt au montant de 6 733 405 \$, soit adopté sous le numéro 518.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 118-03-2012**

**PROPOSÉ PAR : Sylvain Tousignant**

**APPUYÉ PAR : Michel Lefebvre**

**QUE** le règlement décrétant des travaux généraux de chaussée, de piste cyclable, de feux de circulation, d'éclairage et d'aménagement paysager pour les intersections de la montée Masson et de la rue Grande-Allée et de la rue Grande-Allée et de la rue Lévis et un emprunt au montant de 1 670 000 \$, soit adopté sous le numéro 519.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 119-03-2012**

**ATTENDU QUE** partout au Québec des ménages locataires, soit des familles, des aînés en perte d'autonomie, des personnes sans abri ou vulnérables et des personnes seules ont des besoins pressants de logements à prix abordable ;

**ATTENDU QUE** des ménages de la Ville de Terrebonne ont des besoins de logements abordables ;

**ATTENDU QUE** le programme AccèsLogis Québec permet de réaliser des logements qui répondent à ces besoins ;

**ATTENDU QUE** le programme AccèsLogis Québec a des retombées sociales et économiques vitales dans notre milieu ;

**ATTENDU QUE** les budgets du programme AccèsLogis Québec sont pratiquement épuisés et ne pourront répondre à tous les projets en développement dans notre région et au Québec ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2012-273-REC du Comité exécutif du 7 mars 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Clermont Lévesque  
APPUYÉ PAR Marie-Josée Beaupré**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne demande au gouvernement du Québec de maintenir un programme de développement de logements communautaires adapté aux besoins, fonctionnel et applicable sur l'ensemble du territoire québécois.

**QUE** le Conseil municipal demande au gouvernement du Québec de maintenir un programme qui permet de réaliser des logements dans les différents contextes territoriaux du Québec et qui est équitable quant à la participation requise par les milieux.

**QUE** le Conseil municipal demande au gouvernement du Québec de poursuivre sans délai le programme AccèsLogis Québec à long terme et d'allouer dans son prochain budget les sommes nécessaires pour réaliser 3 000 logements par année pendant un minimum de cinq (5) ans.

**QUE** copie de la présente résolution soit transmise à M. Raymond Bachand, ministre des Finances, à M. Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à M. Massimo Iezzi, directeur général de la Communauté métropolitaine de Montréal, à Mme Denise Robitaille du Groupe d'aménagement de logements populaires de Lanaudière (GALOP), à M. Mathieu Traversy, député de Terrebonne, et à M. Guillaume Tremblay, député de Masson.

## **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 120-03-2012**

**ATTENDU** la résolution du Comité exécutif numéro CE-2004-824-DEC mandatant le Groupe Plein Air Terrebonne (GPAT) pour l'animation au parc de la Rivière ;

**ATTENDU QUE** GPAT désire, dans le cadre de ses opérations d'animation, construire un bâtiment d'animation et des hangars pour ses équipements nautiques ;

**ATTENDU QUE** l'achalandage du parc depuis son aménagement et l'animation du site nécessite l'agrandissement du stationnement ;

**ATTENDU QUE** GPAT désire obtenir un prêt à long terme au montant de 1 800 000\$ d'une institution financière remboursable sur une période de vingt (20) ans afin de réaliser le stationnement et la construction du bâtiment de service sur une partie du lot 2 921 977 du cadastre du Québec et le lot 2 921 997 du cadastre du Québec ;

**ATTENDU QUE** l'institution financière Caisse Desjardins Terrebonne exige que la Ville de Terrebonne se porte caution des obligations du Groupe Plein Air Terrebonne et qu'elle intervienne à l'offre de financement datée du 23 novembre 2011 ;

**ATTENDU QUE** GPAT a soumis une demande afin que la Ville se porte caution de son emprunt au montant de 1 800 000\$ ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2012-250-REC du Comité exécutif du 29 février 2012 ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marc Campagna  
APPUYÉ PAR Sylvain Tousignant**

**QUE** la Ville de Terrebonne se porte caution en faveur du Groupe Plein Air Terrebonne inc. auprès de l'institution financière Desjardins pour un montant de 1 800 000\$, remboursable sur une période de vingt (20) ans, le tout suivant les termes et conditions dudit cautionnement et de l'offre de financement, datée du 23 novembre 2011, documents joints à la présente pour en faire partie intégrante.

**QUE** le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de cautionnement mentionné ci-dessus et joint à la présente sous l'annexe «A» dès après son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

**QUE** la Ville demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire l'autorisation de se rendre caution de ces obligations.

## **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 121-03-2012**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux d'inspection télévisée sur le réseau d'égouts, saison 2012 ;

**ATTENDU QU'**un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal Constructo le 11 octobre 2011, ainsi que dans le journal Le Trait d'Union le 15 octobre 2011 ;

**ATTENDU QUE** quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 28 octobre 2011, à savoir :

NORDIKeau inc.	165 703,91\$ t.t.c.
Colmatec inc.	171 599,53\$ t.t.c.
9212-7513 Québec inc.	251 688,81\$ t.t.c. <i>non conforme</i>
Aqua Réhab eaux usées inc.	303 832,28\$ t.t.c.

**ATTENDU QUE** la soumission de la compagnie NORDIKeau inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 2 novembre 2011 de M. Raphaël Beauséjour, ingénieur jr., coordonnateur, infrastructures municipales, à la Direction du génie et projets spéciaux ;

**ATTENDU QUE** l'estimation du prix de ce contrat est de 268 800\$ (t.t.c.) ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2012-204-REC du Comité exécutif en date du 22 février 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Paul Asselin  
APPUYÉ PAR Michel Morin**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la compagnie **NORDIKEAU INC.**, datée du 27 octobre 2011, pour les travaux d'inspection télévisée sur le réseau d'égouts, saison 2012, pour un montant de 145 450\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 518.

**QUE** l'acceptation de cette soumission soit conditionnelle à l'approbation du règlement 518 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

**QUE** cette dépense soit financée temporairement par le fonds général et remboursée par le futur règlement d'emprunt numéro 518 dès sa promulgation, le tout selon les dispositions de l'article 544.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

**QUE** les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide des travaux municipaux – exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

## **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 122-03-2012**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour les services professionnels pour la confection des plans, devis et la surveillance des travaux de réfection de pavage, de bordures et de trottoirs sur diverses rues locales, côte de Terrebonne, les boulevards des Plateaux et de la Pinière et la montée Gagnon ;

**ATTENDU QU'**un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans les journaux Constructo et Le Trait d'Union le 3 décembre 2011 ;

**ATTENDU QUE** huit (8) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 20 décembre 2011, à savoir:

Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc.	137 849,25\$ (t.t.c.)
SM	195 951,00\$ (t.t.c.)
Dessau	219 305,63\$ (t.t.c.)
Genivar	240 951,38\$ (t.t.c.)
Genius	296 205,00\$ (t.t.c.)
MLC	299 896,17\$ (t.t.c.)
Cima+	362 281,50\$ (t.t.c.)
AECOM	--



**ATTENDU QUE** le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué un pointage de 10,83 à la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc., un pointage de 6,05 à la firme Genivar, un pointage de 3,83 à la firme Cima+, un pointage de 6,70 à la firme Dessau, un pointage de 4,67 à la firme MLC, un pointage de 7,44 à la firme SM, un pointage de 4,92 à la firme Genius et que la firme AECOM ne s'est pas qualifiée, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc. ;

**ATTENDU QUE** l'estimation du prix des honoraires est de 557 628,75\$ (t.t.c.) selon le barème des honoraires A.I.C.Q., catégorie II ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2012-207-REC du Comité exécutif en date du 22 février 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Paul Asselin  
APPUYÉ PAR Denis Poitras**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la firme **LEROUX, BEAUDOIN, HURENS & ASSOCIÉS INC.** pour la confection des plans, devis et la surveillance des travaux de réfection de pavage, de bordures et de trottoirs sur diverses rues locales, côte de Terrebonne, les boulevards des Plateaux et de la Pinière et la montée Gagnon, pour un montant de 121 000\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 517.

**QUE** l'acceptation de cette soumission soit conditionnelle à l'approbation du règlement 517 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

**QUE** cette dépense soit financée temporairement par le fonds général et remboursée par le futur règlement d'emprunt numéro 517 dès sa promulgation, le tout selon les dispositions de l'article 544.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 123-03-2012**

**ATTENDU** le projet Urbanova de la Ville de Terrebonne adopté le 2 mars 2011 par le Comité exécutif (CE-2011-194-DEC);

**ATTENDU QU'**il est opportun de procéder par appel d'offres public pour les services professionnels afin de concevoir un cadre réglementaire visant à favoriser l'émergence de projets et de constructions écoresponsables ;

**ATTENDU** le cahier des charges spécifiques préparé par la firme Cohésion Totale à cet effet ;

**ATTENDU QUE** l'estimation pour les honoraires professionnels produite par M. Stéphane Martel de la firme Cohésion Totale s'élève à 195 457,50\$ (t.t.c.) ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2012-245-REC du Comité exécutif en date du 29 février 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Paul Asselin  
APPUYÉ PAR Denis Poitras**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne résilie le contrat accordé au Groupe Gauthier, Biancamano, Bolduc (maintenant Plania inc.) en vertu de la résolution du Conseil numéro 391-08-2006 pour la réalisation du plan directeur de développement durable pour le secteur de la côte de Terrebonne (PDDDC), le tout selon l'article 2125 du *Code civil du Québec* et autorise la Direction de l'aménagement du territoire à procéder à un appel d'offres public pour les services professionnels afin de réaliser un cadre réglementaire et normatif du projet de développement durable de la côte de Terrebonne – Urbanova.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 124-03-2012**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels pour la réalisation d'un concept de transport actif et collectif dans le cadre du projet de développement durable de la côte Terrebonne – Urbanova (SOU-2012-18);

**ATTENDU QU'**un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 25 janvier 2012 ;

**ATTENDU QUE** trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 14 février 2012, à savoir:

Plania inc.	119 999,41\$
Projet Paysage inc.	147 168,00\$
Cima +	152 341,88\$

**ATTENDU QUE** le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué un pointage de 12,07 à la firme Plania inc., un pointage de 10,31 à la firme Projet Paysage inc. et un pointage de 9,51 à la firme Cima +, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Plania inc. ;

**ATTENDU QUE** l'estimation du prix de ce contrat est de 187 876,25\$ (t.t.c.) en date du 18 novembre 2011 ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2012-258-REC du Comité exécutif en date du 7 mars 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Denis Poitras  
APPUYÉ PAR Paul Asselin**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la firme ayant obtenu le meilleur pointage, soit la firme Plania inc., pour les services professionnels pour la réalisation d'un concept de transport actif et collectif dans le cadre du projet de développement durable de la côte Terrebonne – Urbanova, pour un montant de 104 370\$ (taxes en sus) à être pris à même la réserve pour imprévus.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2012-0075 émis par la trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 125-03-2012**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels en génie civil pour la confection des plans, devis et la surveillance des travaux d'installation de ponceaux, d'égouts sanitaire et pluvial, d'aqueduc, de pose de fondation de rue, de revêtement bitumineux (couche de base), d'éclairage routier temporaire et un émissaire pluvial sur le boulevard Urbanova, la rue « A » et une partie du boulevard Carmel ;

**ATTENDU QU'**un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O), dans le journal Constructo et dans le journal Le Trait-d'Union le 19 novembre 2011 ;

**ATTENDU QUE** six (6) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 13 décembre 2011, à savoir:

BRP-Triax	131 013,75\$ (t.t.c.)
Genivar	247 559,03\$ (t.t.c.)
Dessau	249 495,75\$ (t.t.c.)
Cima+	332 661,00\$ (t.t.c.)
Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc.	396 459,00\$ (t.t.c.)
AECOM	478 485,00\$ (t.t.c.)

**ATTENDU QUE** le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué un pointage de 11,39 à la firme BPR-Triax, un pointage de 5,84 à la firme Genivar, un pointage de 5,98 à la firme Dessau, un pointage de 4,32 à la firme Cima+, un pointage de 3,68 à la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc. et un pointage de 2,95 à la firme AECOM, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme BPR-Triax ;

**ATTENDU QUE** l'estimation du coût des honoraires est de 874 959,75\$ (t.t.c.) selon le barème des honoraires A.I.C.Q. catégorie II ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2012-269-REC du Comité exécutif en date du 7 mars 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Denis Poitras  
APPUYÉ PAR Marc Campagna**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la firme ayant obtenu le meilleur pointage, soit la firme **BPR-TRIAX**, pour les services professionnels en génie civil pour la confection des plans, devis et la surveillance des travaux d'installation de ponceaux, d'égouts sanitaire et pluvial, d'aqueduc, de pose de fondation de rue, de revêtement bitumineux (couche de base), d'éclairage routier temporaire et un émissaire pluvial sur le boulevard Urbanova, la rue « A » et une partie du boulevard Carmel, pour un montant de 115 000\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement d'emprunt numéro 514.

**QUE** ledit mandat soit conditionnel à l'approbation du règlement 514 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

**QUE** la firme BPR-Triax soit autorisée à déposer les plans au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour approbation.

**QUE** la Ville de Terrebonne s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

## **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 126-03-2012**

**ATTENDU** les demandes déposées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux dérogations mineures;

**ATTENDU** les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme concernant ces demandes telles qu'elles sont plus amplement énoncées au procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 19 janvier 2012 ;

**ATTENDU** qu'un avis public a été publié le 22 février 2012;

**ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à ces recommandations;**

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Lefebvre  
APPUYÉ PAR Réal Leclerc**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme présentées comme suit :

**1. D11-3000 4<sup>e</sup> avenue  
Lot 4 864 739**

**QUE** le Conseil municipal autorise :

Pour fins de subdivision :

- La réduction de la profondeur minimale d'un terrain à 37 mètres au lieu de 40 mètres.

**2. D08-2861 1175, rue de Bayeux  
Lot 3 440 578**

Pour la construction d'une maison unifamiliale :

- La réduction de la marge avant minimale à 5,76 mètres au lieu de 6 mètres.

**3. D11-3154 2626, rue de l'Azalée  
Lot 4 247 556**

Pour la construction d'une habitation unifamiliale avec un logement de type uniplex :

- L'augmentation de l'occupation maximale du logement de type uniplex par rapport à la superficie de plancher totale du bâtiment à 36,7 % au lieu de 35 % ;
- La réduction, au rez-de-chaussée, du ratio de la répartition de la surface de plancher du logement principal à 32,1 % au lieu de 33 % minimum ;
- La réduction, à l'étage, du ratio de la répartition de la surface de plancher du logement principal à 17,9 % au lieu de 33 % minimum.

**4. D11-2676 855, rue Saint-François-Xavier  
Lot 2 438 342P**

Pour la demande d'abaissement de distances d'une remise et d'une piscine :

- La réduction de la distance minimale entre les murs d'une remise et une ligne latérale et arrière à 0 mètre au lieu de 0,60 mètre ;
- La réduction de la distance minimale entre une piscine creusée et une ligne latérale à 0,90 mètre au lieu de 1,50 mètre, et ce, à la condition que la parcelle de terrain qui comportera la remise soit acquise par le demandeur.

**5. D11-3007 870, montée des Pionniers  
Lot 2 888 578**

Pour l'augmentation de la hauteur des enseignes apposées sur la marquise :

- D'augmenter la hauteur de l'affichage sur la marquise à 0,80 mètre au lieu de 0,60 mètre.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 127-03-2012**

**ATTENDU** les demandes présentées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

**ATTENDU** les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme concernant ces demandes telles qu'elles sont plus amplement énoncées aux procès-verbaux du Comité consultatif d'urbanisme du 19 janvier, du 16 février et du 1<sup>er</sup> mars 2012 ;

**ATTENDU QU'il** y a lieu de donner suite à ces recommandations ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Frédéric Asselin  
APPUYÉ PAR Michel Morin**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme du 19 janvier, du 16 février et du 1<sup>er</sup> mars 2012 et adopte à l'égard de chacune d'elles les recommandations de PIIA énumérées aux points 1 à 44 suivants :

- 1. D11-3144 Projet de construction d'une habitation de type uniplex  
2626, rue de l'Azalée / lot 4 247 556  
Les Constructions Lacourse inc.**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation de type uniplex, tel que représenté au document soumis par Nantel Consultant daté du 8 décembre 2011 et identifié comme « Annexe A ».

- 2. D11-2675 Projet de démolition et de construction d'un bâtiment accessoire, d'installation d'une piscine creusée et d'une clôture  
855, rue Saint-François-Xavier / lot 2 438 342 P  
François Guérin**

**QUE** le Conseil municipal accepte :

- le projet de démolition d'un bâtiment accessoire, tel que représenté à la proposition soumise par le demandeur, datée du 13 novembre 2011, et identifiée comme « Annexe A »;
- le projet de construction d'un bâtiment accessoire, tel que représenté au plan soumis par le demandeur, daté du 13 novembre 2011, et identifié comme « Annexe B »;
- le projet d'installation d'une piscine et d'une clôture, tel que représenté au plan soumis par le demandeur, daté du 13 novembre 2011, et identifié comme « Annexe C ».

- 3. D12-0131 Projet de construction d'une habitation unifamiliale  
767, rue du Rubis / lot 4 473 063  
Josée Beauchemin**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Evolution Architecture inc. daté du 16 avril 2010 et identifié "Annexe A".

- 4. D12-0084   Projet d'agrandissement résidentiel  
2268, rue des Élodées / lot 2 860 824  
Alexandre Durand**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel, tel que représenté au plan soumis par Concept Cad, daté de janvier 2012 et identifié "Annexe A".

- 5. D12-0102   Projet de construction d'une unifamiliale  
3155, rue de la Licorne / lot 4 683 687  
Constructions Martin Cousineau**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par GA Poirier daté du 6 avril 2009 et identifié "Annexe A".

- 6. D12-0111   Projet de construction d'une habitation  
unifamiliale  
1200, rue de l'Abricotier / lot 3 989 026  
Construction P.M. Inc.**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Nantel Consultant daté du 24 janvier 2012 et identifié "Annexe A".

- 7. D12-0177   Projet de construction d'une habitation  
unifamiliale  
2617, rue de l'Azalée / lot 4 247 548  
Groupe Construction Design 450 Inc.**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Nantel Consultant daté du 10 février 2012 et identifié "Annexe A".

- 8. D11-3076   Projet de rénovation résidentielle  
456, rue Chartrand / lot 2 439 018  
Diane Cloutier**

**QUE** le Conseil municipal autorise le projet de rénovation résidentielle tel que représenté au devis technique soumis par le demandeur daté du 8 février 2012 et identifié "Annexe A".

- 9. D12-0037   Projet d'agrandissement d'une entrée  
charretière  
626, place Eymard / lot 2 442 228  
Kelly Cochelin**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet d'élargissement d'une entrée charretière tel que représenté à la proposition soumise par le demandeur datée du 20 février 1997 et identifiée "Annexe A", conditionnellement au maintien d'un îlot de verdure entre le stationnement et le bâtiment.

- 10. D12-0047   Projet de démolition et de construction d'un  
bâtiment accessoire et de modification de  
couleurs d'une habitation  
955, rue Léopold-Lachapelle / lot 2 438 888  
Jean-Marie Laurin**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de démolition d'un bâtiment accessoire tel que représenté à la proposition soumise par le demandeur datée du 17 janvier 2012 et identifiée "Annexe A".

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'un bâtiment accessoire tel que représenté au plan soumis par le demandeur daté du 17 janvier 2012 et identifié "Annexe B".

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de modification des couleurs du bâtiment tel que représenté au devis descriptif du demandeur daté du 17 janvier 2012 et identifié "Annexe C".

**11. D11-1982    Projet de rénovation résidentielle  
192, rue Saint-Joseph / lot 2 438 245  
9093-7590 Québec Inc.**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de rénovation résidentielle tel que représenté au devis technique soumis par le demandeur daté du 7 février 2012 et identifié "Annexe A".

**12. D12-0162    Projet d'agrandissement résidentiel  
3210, côte de Terrebonne / lot 2 124 740  
Jean-Georges Laliberté**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par Dessins Drummond du plan daté de novembre 2011 et identifié "Annexe A".

**13. D11-2746    Projet de rénovation commerciale  
903, montée Masson / lot 2 915 603  
Olso Construction Inc.**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de rénovation commerciale par l'ajout d'un garde-corps au toit-terrasse arrière, déposé par le demandeur, daté du 15 novembre 2011, et conditionnellement à la validation du projet bonifié par la Direction de l'aménagement du territoire démontré à l'annexe " A ".

**14. D12-0119    Projet de rénovation commerciale « Place  
la Pinière »  
3425, boulevard de la Pinière / lots  
2 122 857, 2 122 858 et 2 122 859  
9156-7859 Québec Inc.**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de rénovation commerciale tel que représenté au document soumis par Vincent & Dussault daté du 2 février 2012 et identifié "Annexe A".

**15. D12-0100    Projet de construction d'un garage détaché  
2101, rue d'Anvers / lot 2 124 979  
Daniel Hachey**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché tel que représenté au document soumis par le demandeur daté du 30 janvier 2012 et identifié "Annexe A".

**16. D11-2971    Projet de construction d'une habitation  
unifamiliale  
1755, rue d'Aquitaine / lot 2 914 509  
Richard Langlois**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté à l'esquisse soumise par le demandeur datée du 30 janvier 2012 et identifiée "Annexe A", et ce, aux conditions suivantes:



- L'ajout, sous la forme d'un muret d'une hauteur minimum de 3 à 4 pieds, d'un parement de maçonnerie en façade et sur l'élévation latérale droite du bâtiment (à côté d'un parc municipal);
- La plantation d'une haie le long de la ligne latérale séparant le terrain visé du stationnement municipal;
- Le dépôt et à la validation de plans finaux;
- Au dépôt d'une garantie financière au montant de 5 000\$ assurant la réalisation des travaux.

**17. D12-0168   Projet d'agrandissement résidentiel  
1660, place du Copal / lot 3 418 520  
Mélanie Levasseur**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par Stéphane Deshaies daté du 6 février 2012 et identifié "Annexe A".

**18. D12-0105   Projet d'agrandissement résidentiel  
1915, rue de Melbourne / lot 2 887 929  
Nancy Gaudeault**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par Nancy Gaudreault daté du 9 février 2012 et identifié "Annexe A".

**19. D12-0153   Projet d'agrandissement résidentiel  
2869, rue de Montpellier / lot 3 440 390  
Catherine Berneche**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par Conception Manica daté du 28 octobre 2011 et identifié "Annexe A", conditionnellement à l'ajout d'une bande paysagère de 1,50 mètre en cour avant.

**20. D12-0121   Projet de construction d'une habitation  
unifamiliale  
4035, rue Paradis / lot 4 714 482  
Martin Tassé**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par CEBRQ daté du 27 janvier 2012 et identifié "Annexe A".

**21. D12-0147   Projet d'agrandissement résidentiel  
6600, rue Rodrigue / lot 1 890 858  
Luc Laflamme**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par Matério daté du 27 janvier 2012 et identifié "Annexe A".

**22. D12-0094   Projet de construction d'une habitation  
unifamiliale et d'un garage détaché  
2424, rue de l'Azalée / lot 4 247 582  
Les Constructions Lacourse Inc.**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Nantel Consultant daté du 19 janvier 2012 et identifié "Annexe A".

**QUE** le Conseil municipal **refuse** le projet de construction d'un garage détaché tel que représenté au document soumis par Nantel Consultant daté du 19 janvier 2012 et identifié "Annexe A", considérant que ce dernier ne rencontre pas les objectifs et critères des articles 21.3 et 21.4 du règlement de PIIA #1005 en matière de compatibilité à l'environnement, de valorisation de l'architecture, de respect du potentiel de l'emplacement et d'harmonisation de l'interface des terrains perpendiculaires.

**23. D12-0139    Projet de construction d'une habitation unifamiliale**  
**Rue Johanne / lot 2 919 070**  
**Construction G. Sarrazin & Fils inc.**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au plan soumis par Maison Laprise inc., daté du 28 novembre 2011 et identifié "Annexe A".

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan projet d'implantation pour la construction d'une habitation unifamiliale, tel que représenté au plan soumis par Jacques Noury, arpenteur-géomètre, daté du 6 février 2012, identifié "Annexe B" et conditionnellement à l'ajustement de la marge latérale droite qui doit être de 3,5 mètres.

**24. D12-0239    Projet d'agrandissement d'un stationnement « Centre de santé et de services sociaux du Sud de Lanaudière » (réf. : D11-3040)**  
**911, montée des Pionniers / lot 2 575 066**  
**Centre de santé et de services sociaux du Sud de Lanaudière**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet d'agrandissement d'un stationnement tel que représenté au document soumis par AECOM daté du 31 octobre 2011 et identifié "Annexe A".

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de plantation soumis par Plani-paysage Inc. daté du 22 novembre 2011 et identifié "Annexe B", conditionnellement à ce que la réalisation des travaux de plantation soit effectuée avant le 30 juin 2013.

**25. D11-1239    Projet d'agrandissement totalisant trois unités résidentielles par terrain**  
**238 et 246, rue Saint-Joseph / lot 2 441 869**  
**Construction Fossil Inc.**

**QUE** le Conseil municipal **refuse** le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par Julie Thouin, architecte, daté du 25 janvier 2012 considérant que les objectifs et critères figurant aux articles 28 alinéa 3a, 4b et 56 alinéa 1a du règlement # 1005 de PIIA ne sont pas atteints.

- 26. D12-0205   Projet d'agrandissement résidentiel  
1095, place de Bourges / lot 3 110 650  
Marie-Claude Gaulin**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par Jacques Goulet inc. daté de janvier 2012 et identifié "Annexe A".

- 27. D12-0198   Projet de construction d'une habitation  
unifamiliale  
3125, rue de la Licorne / lot 4 683 690  
Constructions Martin Cousineau**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Gestion Architecturale Poirier daté du 9-04-2009 et identifié "Annexe A".

- 28. D12-0202   Projet de construction d'une habitation  
unifamiliale  
3135, rue de la Licorne / lot 4 683 689  
Constructions Martin Cousineau**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Gestion Architecturale Poirier daté du 6 avril 2009 et identifié "Annexe A".

- 29. D12-0228   Projet de construction d'une habitation  
unifamiliale  
3145, rue de la Licorne / lot 4 683 688  
Constructions Martin Cousineau**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Gestion Architecturale Poirier daté du 9 avril 2009 et identifié "Annexe A".

- 30. D12-0206   Projet de construction d'une habitation  
unifamiliale  
1406, rue Rodrigue / lot 4 186 247  
Macc Construction**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Plans design daté de février 2012 et identifié "Annexe A".

- 31. D12-0182   Projet de construction d'une habitation  
unifamiliale  
1501, rue Rodrigue / lot 4 247 511  
Groupe Construction Design 450 Inc.**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Evolution Architecture daté du 24 janvier 2012 et identifié "Annexe A".

- 32. D12-0150   Projet de construction d'une habitation  
unifamiliale  
1502, rue Rodrigue / lots 4 247 605 et  
4 243 044  
Constructions Jean-Guy Ouellette Inc.**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Gestion Architecturale Poirier daté du 2 février 2012 et identifié "Annexe A".

**33. D12-0186   Projet de construction d'une habitation unifamiliale**  
**1631, rue Rodrigue / lot 4 247 593**  
**Constructions Monarck Inc.**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Planiplan daté de janvier 2012 et identifié "Annexe A".

**34. D12-0003   Projet de rénovation résidentielle**  
**1553, chemin Saint-Charles / lot 2 915 143**  
**Lise Mousseau**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de rénovation résidentielle tel que représenté au devis descriptif soumis par le demandeur daté du 3 janvier 2012 et identifié "Annexe A".

**35. D11-3134   Projet d'agrandissement résidentiel**  
**4003, chemin Saint-Charles / lot 1 950 732**  
**Nancy Lafrance**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de rénovation et d'agrandissement résidentiel tel que représenté au plan soumis par Planiplan daté du 16 février 2012 et identifié "Annexe A".

**QUE** le Conseil municipal accepte le devis descriptif de rénovation tel que soumis par la demanderesse daté du 1er décembre 2011 et identifié "Annexe B".

**36. D12-0081   Projet d'affichage «Restaurant Le Zoom»**  
**1425, chemin Gascon / lot 2 438 612**  
**9150-7764 Québec Inc.**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet d'affichage mural et sur poteau pour le commerce « Restaurant Le Zoom » tel que représenté au document soumis par Enseignes ECF Inc. daté du 24 janvier 2012 et identifié "Annexe A".

**37. D11-2799   Projet d'affichage «Add-Tronique Inc.»**  
**1750, chemin Gascon / lot 2 438 549**  
**Add-Tronique Inc.**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet d'affichage mural pour un bâtiment commercial " Add-Tronique Inc. " tel que représenté au document soumis par Enseignes Maximum daté du 9 janvier 2012 et identifié "Annexe A", et ce, conditionnellement au retrait du lettrage situé aux deux extrémités de l'enseigne apposée sur la façade principale.

**38. D12-0133   Projet d'affichage « Thai Express »**  
**1153, montée des Pionniers / lot 4 505 731-2**  
**Atelier de l'affichage**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet d'affichage pour le commerce " Thai Express " tel que représenté au document soumis par Atelier de l'Affichage daté du 2 février 2012 et identifié " Annexe A ".

**39. D12-0192   Projet d'affichage « Dollarama »  
1101, rang Saint-François / lot 3 110 667  
Enseignes Dominion**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet d'affichage proposé, tel que représenté au plan soumis par Enseignes Dominion daté du 2 février 2012 et révisé en date du 22 février 2012 et identifié "Annexe A".

**40. D12-0234   Projet de construction d'une habitation  
unifamiliale  
chemin Gauthier / lot 1 889 120  
France Trudel**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Bonneville daté du 13 février 2012 et identifié "Annexe A".

**41. D12-0108   Projet de construction d'un garage détaché  
2510, rue Johanne / lots 2 919 522 et  
3 665 112  
Ronald Mironchuck**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché tel que représenté au plan soumis par le demandeur daté du 30 janvier 2012 et identifié "Annexe A".

**42. D12-0169   Projet de construction d'une habitation  
unifamiliale et d'un garage détaché  
chemin Saint-Roch / lot 3 316 265  
Éric Bélanger**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale et d'un garage détaché tel que représenté aux plans soumis par le demandeur datés du 7 février 2012 et identifiés aux annexes "A" et "B".

**43. D12-0185   Projet d'abattage d'arbres dans un boisé  
chemin du Trait-Carré / lot 1 888 974  
Mario Giroux**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet d'abattage d'arbres dans un boisé visant la réhabilitation à des fins agricoles de l'espace sablonneux tel que représenté au rapport soumis par la firme "Zonage.com", daté de février 2012 et identifié "Annexe A", et ce, conformément aux conditions suivantes :

**QU'**aucune coupe d'arbres ne soit réalisée dans les bandes de protection proposées au pourtour des limites de propriété (largeur minimale de 10 mètres).

**QUE** les activités de coupe et d'enlèvement de sable soient exclusivement pratiquées du lundi au vendredi entre 7 h et 18 h.

**44. D11-3194   Projet d'abattage d'arbres dans un boisé  
chemin des Quarante-Arpents / lots  
1 947 927, 2 888 564, 2 888 565, 3 525 905,  
3 525 907 et 3 525 909  
Martin Boisvenue**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de coupe d'arbres dans un boisé tel que représenté à l'étude réalisée par Martin Boisvenue, révisée en date du 22 février 2012 incluant les divers rapports d'expertises et suppléments d'informations réalisés par les firmes Biome Environnement, Roche Génie-conseils, Biofilia et Enviro Vidéographic et identifiés "Annexe A", et ce, aux conditions suivantes :

**QUE** la présente recommandation ne valide aucun ouvrage de drainage, lequel est sujet à d'autres approbations qui ne sont pas couvertes par le règlement sur les PIIA # 1005.

**QUE** le demandeur obtient, préalablement à la coupe des arbres, les autorisations requises des diverses juridictions impliquées par ladite présente demande.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 128-03-2012

**PROPOSÉ PAR :** Michel Morin

**APPUYÉ PAR :** Jean-Luc Labrecque

**QUE** le règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de créer la nouvelle zone 8864-33 (côté nord du boulevard des Entreprises / front sur la rue Antonio-Héroux) à même la zone industrielle existante 8864-23 pour ajouter aux usages autorisés les usages du groupe industriel de classe « C » (fabrication et assemblage) et fixer les normes d'implantation spécifiques à ces usages, soit adopté sous le numéro 1001-161.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 129-03-2012

**PROPOSÉ PAR :** Nathalie Bellavance

**APPUYÉ PAR :** Daniel L'Espérance

**QUE** le règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de créer la zone commerciale 8769-24 (face au Forum de La Plaine) à même la zone résidentielle 8669-93 (boulevard Laurier) et d'y déterminer les usages commerciaux autorisés et les normes applicables, soit adopté sous le numéro 1001-162.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 130-03-2012**

**PROPOSÉ PAR : Jean-Guy Sénécal**

**APPUYÉ PAR : Stéphane Berthe**

**QUE** le règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de créer la zone 0363-82 en y incluant le lot 1 947 078 (4483, chemin Saint-Charles) de manière à y autoriser la fonction commerciale de classe C (services professionnels et spécialisés) et les usages institutionnels, soit adopté sous le numéro 1001-163.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 131-03-2012**

**PROPOSÉ PAR : Frédéric Asselin**

**APPUYÉ PAR : Michel Morin**

**QUE** le règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 abrogeant l'article 156 et le paragraphe 5° de l'article 109, et ce, afin de supprimer les normes de localisation applicables aux thermopompes, chauffe-eau, filtres de piscines, appareils de climatisation et autres équipements similaires autorisés à titre d'équipement accessoire pour l'ensemble des groupes d'usages et interdire dans la zone 8863-91 (zone localisée dans le boisé de la Pinière) les accessoires suivants : les cordes à linge et autres aménagements extérieurs pour le séchage du linge à l'extérieur du bâtiment, l'entreposage de véhicules récréatifs de tous les genres (ex. : motorisé, tente-roulotte, motoneige, bateau, VTT, etc.) sur un terrain pour une durée de plus de trois (3) jours, ainsi que les abris d'hiver. De plus, seules les piscines creusées sont autorisées et les services d'utilité publique doivent être enfouis, soit adopté sous le numéro 1001-164.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 132-03-2012**

**PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc**

**APPUYÉ PAR : Frédéric Asselin**

**QUE** le règlement modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 1006 afin d'autoriser, à titre d'usage additionnel à une pépinière, l'entreposage de produits en vrac dans la zone 8062-81 (montée Gagnon, route 335 et rue Marie-Josée) et de fixer les critères applicables, soit adopté sous le numéro 1006-011.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 133-03-2012

**PROPOSÉ PAR :** Denis Poitras

**APPUYÉ PAR :** Nathalie Bellavance

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-153 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de réduire la zone 8860-91 et de scinder la zone 8860-14 en trois de manière à créer les nouvelles zones 8860-05 et 8860-23 et d'autoriser dans la zone 8860-05 l'usage de maison pour personnes en difficulté (côte de Terrebonne, côté sud, entre la place Edmond-Meunier et la 29<sup>e</sup> avenue).

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 134-03-2012

**PROPOSÉ PAR :** Nathalie Bellavance

**APPUYÉ PAR :** Daniel L'Espérance

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-165 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 8472-35, d'autoriser dans cette zone les usages du groupe institutionnel de classe C ainsi que l'usage spécifique de salle de réunion (7233) et de fixer les normes d'implantation applicables à ces usages (rues Émile-Roy et Villeneuve).

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 135-03-2012

**PROPOSÉ PAR :** Réal Leclerc

**APPUYÉ PAR :** Frédéric Asselin

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-167 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de remplacer dans les zones 7963-95 (montée Gagnon-rue Marc), 8062-78 (rues au nord du chemin Saint-Roch, à l'est des rues Marc et Adrien) et 8262-58 et 8262-79 (au nord du chemin Saint-Roch, à l'ouest de la rue Paradis) les types de regroupement B et d'aire d'isolement B par les types de regroupement A et d'aire d'isolement A, pour les usages des groupes Habitation, Hébergement, Commerce et Institutionnel.

**ADOPTÉ**



**RÉSOLUTION NO : 136-03-2012**

**PROPOSÉ PAR : Jean-Guy Sénécal**

**APPUYÉ PAR : Stéphane Berthe**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-168 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 0464-28 et d'y autoriser, en plus des usages commerciaux, les centres d'accueil et de porter à 6 le nombre d'étages minimal autorisé et d'ajuster la norme d'occupation minimale du terrain (boulevard Lucille-Teasdale et montée des Pionniers).

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 137-03-2012**

**PROPOSÉ PAR : Jean-Guy Sénécal**

**APPUYÉ PAR : Frédéric Asselin**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suite à la recommandations CE-2012-145-REC du Comité exécutif, refuse la demande de modification de zonage pour la zone 9862-61 visant à permettre l'utilisation à des fins autres que résidentielles pour l'immeuble situé au 2653, chemin Saint-Charles.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 138-03-2012**

**PROPOSÉ PAR : Frédéric Asselin**

**APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suite à la recommandation CE-2012-8-REC du Comité exécutif, refuse la demande de prolongement de la rue du Safran et les ajustements réglementaires à la réglementation d'urbanisme pour ne pas interférer dans le processus en cours des négociations entre la Communauté métropolitaine de Montréal, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la MRC Les Moulins visant l'établissement des périmètres d'urbanisation sur le territoire de la MRC Les Moulins.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 139-03-2012**

**PROPOSÉ PAR : Jean-Luc Labrecque**

**APPUYÉ PAR : Frédéric Asselin**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suite à la recommandation CE-2012-11-REC du Comité exécutif, refuse le projet de construction d'un ensemble de quinze (15) logements dans un immeuble de trois (3) étages, en remplacement des propriétés sises au 665, 675 et 685, rue Saint-Jean-Baptiste.

## **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 140-03-2012**

**ATTENDU** la demande de M. Mario Giroux formulée auprès de la CPTAQ relativement à l'extraction de sable dans le cadre de l'agrandissement de la prairie et la culture de fraises sur une partie du lot 1 888 974 du cadastre du Québec (chemin du Trait-Carré);

**ATTENDU QUE** le zonage municipal autorise les usages agricoles de culture, d'élevage et de service de transformation;

**ATTENDU QUE** le lot 1 888 974 est actuellement partiellement cultivé;

**ATTENDU QUE** la présente demande, qui vise l'extraction de sable afin d'accroître la superficie cultivable du site, s'inscrit dans la réhabilitation à des fins agricoles de l'espace sablonneux;

**ATTENDU QUE** le présent projet a fait l'objet d'une approbation municipale en 2009, et ce, en vertu des résolutions municipales # 283-06-2009 et # 286-06-2009;

**ATTENDU QUE** la présente demande vise la consolidation d'une entité agricole en soi;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Frédéric Asselin  
APPUYÉ PAR Nathalie Bellavance**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne appuie la demande du requérant formulée auprès de la CPTAQ relativement à l'extraction de sable dans le cadre de l'agrandissement de la prairie et la culture de fraises sur une partie du lot 1 888 974 du cadastre du Québec correspondant à une superficie d'environ 28,8 hectares, le tout conditionnellement au respect des mesures de mitigation définies au rapport de la firme « Zonage.com », daté de février 2012, tel que déposé au présent dossier et conformément aux conditions émises dans le dossier conjoint D12-0185 (projet de coupe d'arbres dans un boisé).

## **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 141-03-2012**

**ATTENDU** l'adoption par le Conseil municipal, lors de sa séance du 22 mars 2010, de la « Politique de reconnaissance et politiques de soutien aux organismes » ;

**ATTENDU** la demande faite pour l'obtention d'une subvention pour la finale régionale d'Expo-sciences Hydro-Québec ;

**ATTENDU QUE** l'activité se tiendra au Collège St-Sacrement;

**ATTENDU** la recommandation CE-2012-218-REC du Comité exécutif en date du 22 février 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Guy Sénécal  
APPUYÉ PAR Marie-Josée Beaupré**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accorde une subvention de 750\$ pour la finale régionale d'Expo-sciences Hydro-Québec.

**QUE** ledit montant soit pris à même les fonds du poste budgétaire numéro 02-790-00-910.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2012-0046 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 142-03-2012**

**ATTENDU** l'adoption par le Conseil municipal, lors de sa séance du 22 mars 2010, de la « Politique de reconnaissance et politiques de soutien aux organismes » ;

**ATTENDU** la demande faite pour l'obtention d'une subvention pour la 35<sup>e</sup> édition du Festival de Lanaudière ;

**ATTENDU QU'**un récital aura lieu à l'église St-Louis-de-France de Terrebonne;

**ATTENDU** la recommandation CE-2012-246-REC du Comité exécutif en date du 29 février 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Josée Beaupré  
APPUYÉ PAR Marc Campagna**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accorde une subvention de 1 000\$ pour la tenue de la 35<sup>e</sup> édition du Festival de Lanaudière. Que le montant soit versé après la tenue de l'activité.

**QUE** ledit montant soit pris à même les fonds du poste budgétaire numéro 02-790-00-910.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2012-0058 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 143-03-2012**

**ATTENDU** l'adoption par le Conseil municipal le 22 mars 2010 de la Politique de reconnaissance et politiques de soutien aux organismes;

**ATTENDU QUE** les organismes suivants ont manifesté le désir d'être reconnus par la municipalité et ont répondu avec satisfaction aux exigences demandées en complétant le formulaire et en fournissant les documents demandés;

**En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR Paul Asselin  
APPUYÉ PAR Jean-Guy Sénécal**

**QUE** le Conseil municipal reconnaît pour un (1) an, soit du 12 mars 2012 au 11 mars 2013, les organismes suivants à titre de partenaire de l'action communautaire sur le territoire de la municipalité :

Comité d'aide aux Plainois	GRUPE C
Gymn-Eau	GRUPE D
Ordre Fraternel des Aigles Aire 3981	GRUPE E
Action Événements	GRUPE G

En vertu de cette reconnaissance les organismes pourront bénéficier des services prévus dans les Politiques de soutien à la vie associative.

**QU'**un certificat de reconnaissance soit émis conformément à la Politique de reconnaissance aux organismes.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 144-03-2012**

**ATTENDU** la résolution du Comité exécutif numéro CE-2011-1197-DEC prenant acte de la proposition du budget pro forma de La Maison des Aînés de Terrebonne ;

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne allouera pour l'année 2012 une aide financière de 70 000\$ à La Maison des Aînés de Terrebonne, et ce, conformément au protocole de gestion ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2012-276-REC du Comité exécutif en date du 7 mars 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Denis Poitras  
APPUYÉ PAR Clermont Lévesque**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accorde une aide financière de 70 000\$ à l'organisme La Maison des Aînés de Terrebonne.

**QUE** ledit montant soit pris à même les fonds du poste budgétaire numéro 02-790-00-910.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2012-0062 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**QUE** le transfert budgétaire numéro 2012-0063 soumis par l'assistante-trésorière au montant de 70 000\$, du poste budgétaire numéro 1-02-130-00-999 (réserve pour imprévus) au poste budgétaire numéro 1-02-790-00-910 (aide aux organismes), soit accepté.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 145-03-2012**

**ATTENDU QUE** le 18 janvier dernier la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Iles transmettait une lettre concernant ses difficultés relatives au débordement de clientèle pour l'année scolaire 2012-2013 et demandait l'utilisation d'une partie des centres communautaires Marie-Victorin et Marie-Soleil-Tougas, le tout étant plus amplement énoncé à la résolution de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Iles du 13 décembre 2011 portant le numéro CC-111213-3612;

**ATTENDU QUE** la Direction du loisir et de la vie communautaire a vérifié l'utilisation des centres communautaires concernés afin d'analyser les contraintes qu'auraient à subir la municipalité et ses partenaires associatifs si nous donnions suite à la demande de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Iles;

**ATTENDU QUE** le Pavillon André-Guérard et le Centre communautaire Marie-Victorin sont les seuls centres à usage communautaire de ces quartiers et qu'il n'y a pas beaucoup d'options pour les utilisateurs déjà en place;

**ATTENDU QUE** les écoles Marie-Soleil-Tougas et Jeunes-du-Monde utilisent déjà régulièrement les locaux de ces deux endroits sur une base ponctuelle ou pour les dîners des élèves. Cette forme d'utilisation occasionnelle ne causant aucun problème;

**ATTENDU QUE** la Ville ne peut transformer un local polyvalent en classe sans que cela ait un impact majeur sur l'offre de services dans ces secteurs de la municipalité;

**ATTENDU QU'**il est impossible de donner suite à la demande de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Iles;

**En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc  
APPUYÉ PAR Denis Poitras**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne informe la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Iles qu'il ne peut accepter la demande de locaux pour l'année 2012-2013 formulée par la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Iles à sa résolution du 13 décembre 2011.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 146-03-2012**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la construction du chalet du parc des Vignobles ;

**ATTENDU QU'**un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal Constructo le 26 janvier 2012 ;

**ATTENDU QUE** douze (12) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 27 février 2012, à savoir :

Construction Hugo Alary (CHA) inc.	412 098,00\$ (t.t.c.)
Construction J. Raymond inc.	479 804,05\$ (t.t.c.)
Construction de la Croisette inc.	493 701,50\$ (t.t.c.)
Construction Denis et Ghislaine Gagnon	503 000,00\$ (t.t.c.)
Quintessence Construction inc.	510 126,83\$ (t.t.c.)
Dorbec Construction inc.	533 760,00\$ (t.t.c.)
Construction Larco inc.	561 537,90\$ (t.t.c.)
Groupe NCN Cardinal inc.	597 835,50\$ (t.t.c.)
Les Entreprises Smeriglio inc.	598 516,03\$ (t.t.c.)
Hulix Construction	604 831,96\$ (t.t.c.)
Mario Lacombe Construction	609 567,56\$ (t.t.c.)
Germano Construction	640 094,57\$ (t.t.c.)

**ATTENDU QUE** la soumission de la compagnie Construction Hugo Alary (CHA) inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 28 février 2012 par Mme Gabrielle Léger, architecte de la firme Un Architecture ;

**ATTENDU QUE** l'estimation du prix de ce contrat est de 574 875\$ (t.t.c.) ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2012-278-REC du Comité exécutif en date du 7 mars 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Sylvain Tousignant  
APPUYÉ PAR Michel Lefebvre**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la compagnie **CONSTRUCTION HUGO ALARY (CHA) INC.**, datée du 27 février 2012, pour la construction du chalet du parc des Vignobles, pour un montant de 358 424\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 497.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2012-0073 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 147-03-2012**

**PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Beaupré**

**APPUYÉ PAR : Michel Morin**

**QUE** le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la lettre d'entente numéro 2012-01-BL à intervenir entre la Ville de Terrebonne et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2326, le tout suivant la recommandation CE-2012-197-REC du Comité exécutif du 22 février 2012.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 148-03-2012**

**PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Beaupré**

**APPUYÉ PAR : Michel Morin**

**QUE** le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'entente de règlement des griefs numéros 2009-34, 2009-37 et 2009-47 à intervenir entre la Ville de Terrebonne et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2326, relativement à la fin d'emploi de l'employée le 13 juillet 2009, le tout suivant la recommandation CE-2012-196-REC du Comité exécutif en date du 22 février 2012.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2011-0353 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**QUE** le transfert budgétaire numéro 2011-0352 soumis par l'assistante-trésorière au montant de 15 000\$, du poste budgétaire numéro 1-02-130-00-999 (réserves pour imprévus) au poste budgétaire numéro 1-02-140-00-111 (salaire régulier), soit accepté.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 149-03-2012**

**PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc**

**APPUYÉ PAR : Paul Asselin**

**QUE** le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, les lettres d'entente numéros 2012-01, 2012-02, 2012-03 et 2012-04 à intervenir entre la Ville de Terrebonne et la Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc., le tout suivant les recommandations CE-2012-159-REC, CE-2012-160-REC, CE-2012-161-REC et CE-2012-232 du Comité exécutif du 15 février et du 29 février 2012.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 150-03-2012**

**ATTENDU QUE** le service de l'aménagement paysager, créé en 2008, est appelé à collaborer aux nouveaux projets de développement et à assurer un soutien professionnel croissant auprès des autres services (projet de génie, dossiers de l'aménagement du territoire, du développement économique, des communications et du Plan vert) ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de créer un deuxième poste de technicien en aménagement paysager ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2012-158-REC du Comité exécutif en date du 15 février 2012 ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marc Campagna  
APPUYÉ PAR Frédéric Asselin**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte l'organigramme du service de l'aménagement paysager de la Direction de l'entretien du territoire, dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante, ainsi que la création d'un poste de technicien en aménagement paysager à la Direction de l'entretien du territoire.

**QUE** la Direction des ressources humaines soit autorisée à mettre en place les changements requis (évaluation de la fonction, recommandation éventuelle au Comité exécutif, recrutement et dotation).

**QUE** la nouvelle structure soit effective en date de l'adoption de la résolution du Conseil.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 151-03-2012**

**ATTENDU** la recommandation du directeur des ressources humaines et du directeur du loisir et vie communautaire relativement à l'imposition de trois (3) journées ouvrables de suspension sans solde dans le dossier numéro SC-130112-PD et l'imposition de cinq (5) journées ouvrables de suspension sans solde dans le dossier numéro SC-030212-PD, et ce, à titre de mesure disciplinaire;

**ATTENDU** les recommandations CE-2012-230-REC et CE-2012-231-REC du Comité exécutif du 29 février 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Josée Beaupré  
APPUYÉ PAR Jean-Guy Sénécal**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise l'imposition de trois (3) journées ouvrables de suspension sans solde dans le dossier numéro SC-130112-PD et l'imposition de cinq (5) journées ouvrables de suspension sans solde dans le dossier numéro SC-030212-PD comme mesure disciplinaire, et ce, à une date à être déterminée par la Direction du loisir et vie communautaire.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 152-03-2012**

**PROPOSÉ PAR : Paul Asselin**

**APPUYÉ PAR : Marie-Josée Beaupré**

**QUE** la séance soit et est levée.

**ADOPTÉ**

---

Maire

---

Greffier

---